



DIRECTION GENERALE DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION

ET DE LA REPRESSION DES FRAUDES

*Communiqué de presse*

*Communiqué de presse*

[www.economie.gouv.fr/dgccrf](http://www.economie.gouv.fr/dgccrf)

*Paris, le 5 juillet 2012*

## **Enquête de la DGCCRF sur la lecture optique dans la grande distribution**

La DGCCRF (Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes) a procédé au cours de l'année 2011 à une enquête pour contrôler la concordance entre les prix affichés en rayons et les prix facturés en caisse dans la grande distribution. Les vérifications ont été menées dans 1 269 établissements, essentiellement à dominante alimentaire, équipés d'un système de lecture optique des codes-barres, et ont concerné au total 68 593 articles.

Des anomalies ont été constatées dans plus de la moitié des établissements contrôlés (54%). Le prix facturé était différent du prix affiché pour 7% des articles ayant été vérifiés. En outre, les erreurs étaient défavorables aux consommateurs dans six cas sur dix.

Une précédente enquête menée en 2008, avait déjà révélé un fort taux d'anomalies (52 % des établissements en infraction et 7,5 % des produits présentaient des erreurs).

Ces irrégularités ont donné lieu à la rédaction de procès-verbaux, d'injonctions de rectifier les dysfonctionnements constatés et de rappels à la réglementation.

La DGCCRF va poursuivre ses contrôles en la matière et sanctionnera systématiquement toute infraction. Elle recommande aux consommateurs d'être vigilants à la lecture de leurs tickets de caisse et de se faire systématiquement reverser les trop-perçus.

Contact presse DGCCRF Marie Taillard : tél : 01 44 97 23 91 - [communication@dgccrf.finances.gouv.fr](mailto:communication@dgccrf.finances.gouv.fr)